



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ECOLE-VALENTIN
DU 5 AVRIL 2024**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ECOLE-VALENTIN, s'est réuni à la Mairie d'ECOLE VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 5 avril 2024 à 18 heures 15, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS.

Etaient présents : Yves GUYEN, Pascale ROY, Florent CHARLOT, Mélanie LOYER et Esther MALETTE.

Étaient absents et excusés : Bernadette GRUET et Aude VOISIN.

Procurations : Aude VOISIN ayant donné pouvoir à Pascale ROY

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration approuve tout d'abord à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 2023.

II/ PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame la vice-présidente du CCAS présente le compte de gestion 2023. Ce dernier a été établi par le Trésorier payeur, dont les écritures sont en tous points conformes au compte administratif 2023 du budget du CCAS d'Ecole-Valentin.

Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 du budget CCAS.

III/ PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la vice-présidente du CCAS présente ensuite le compte administratif 2023, qui ressort :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 14 512,95 €
- Recettes : 23 043,08 €



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

Ce dernier est en tous points conforme au compte de gestion 2023 du budget du CCAS d'Ecole-Valentin approuvé par le trésorier.

Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget CCAS.

IV/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Le conseil d'administration a approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de : 18 437,08 euros.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : RF 002 : 18 437,08 euros.

V/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

La vice-présidente ayant présenté le budget primitif 2024, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer :

- ✓ Total des dépenses de la section de fonctionnement : 29 350 €
- ✓ Total des recettes de la section de fonctionnement : 29 350 €

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget 2024 du CCAS tel que présenté ci-dessus, à l'unanimité des votants étant précisé que Monsieur Yves GUYEN a quitté la séance à l'occasion de ce vote.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Il est précisé aux membres du Conseil que 3 demandes d'aide ont été formulées depuis la précédente réunion. Elles concernent trois familles monoparentales. Une aide leur a été apportée sous forme de bons d'alimentation pour un montant global de 500 €.

Nous avons été sollicités tardivement par l'ADAPEI pour « l'opération brioches » et les avons invités à nous transmettre l'information de manière anticipée l'an prochain afin que nous puissions définir la démarche proposée par notre CCAS.

Pascale ROY rappelle ensuite le partenariat avec le CCAS de BESANCON à l'occasion d'une « marche inter-âges » (2,5 kms ou 6 kms au choix) organisée le mercredi 24 avril 2024. Le rendez-vous est fixé à l'étrier bisontin à 13h30. Plusieurs stands seront présents sur la thématique de la nutrition. Les informations sont disponibles sur le site INTRAMUROS.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

Les membres du CCAS échangent sur les activités du CCAS en direction des familles.

Enfin, le succès du partenariat avec l'UFCV séniors perdure. Un cycle « bien vivre ma retraite » propose un atelier bien être et un cours d'informatique mensuels pour les habitants d'ECOLE-VALENTIN, de PIREY et de MISEREY SALINE. Parallèlement 1 à 2 activités culturelles sont proposées chaque mois aux écovaliens, ce qui porte à 3 le nombre d'activités offertes à nos séniors chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.